

# LE PETIT COLLECTEUR

BULLETIN D'INFORMATION 03 OCTOBRE 2014



DOSSIER - pages 2-5

## ASSAINISSEMENT DES EAUX USÉES

### ÉDITO



La gestion de l'assainissement et les eaux pluviales sont des services dont peu de personnes ont conscience tant il est naturel d'ouvrir son

robinet ou de tirer la chasse d'eau sans se préoccuper de ce que deviennent ces eaux usées.

Tous attendent que cela fonctionne et n'ont conscience des réseaux d'assainissement que lorsqu'ils débordent ou se bouchent.

Le rôle du SIARE est d'assurer la continuité du service collectif d'assainissement en évitant ces problèmes.

Cependant le fonctionnement dépend aussi de chacun d'entre vous. Parfois encore appelé le «tout-à-égout», le réseau (collecteurs et ouvrages) n'admet pas «tout». Ce numéro vous indique ce qui ne doit pas être déversé dans les réseaux. Les lingettes, en particulier, jetées

dans les toilettes sont un fléau pour le réseau d'assainissement. Utilisées par un grand nombre de personnes, elles arrivent à boucher les pompes, les canalisations... et à provoquer de gros dégâts et des dépenses de réparation considérables pour la collectivité.

Le rôle du SIARE est aussi de continuer son action pour préserver la qualité des eaux et du milieu naturel et développer encore leur dimension écologique.

Le présent numéro du Petit Collecteur vous présente donc le service de l'assainissement des eaux usées.

Il décrit également la haute technologie nécessaire pour les travaux dans les gros collecteurs du SIARE.

Enfin, il évoque plusieurs projets syndicaux qui sont en phase d'étude ou de préparation de travaux, sans oublier l'environnement.

Bonne lecture.

Jean-Pierre ENJALBERT - Président du SIARE  
Maire de Saint-Prix



### Sommaire

LA TANGENTIELLE LÉGÈRE  
NORD - page 6

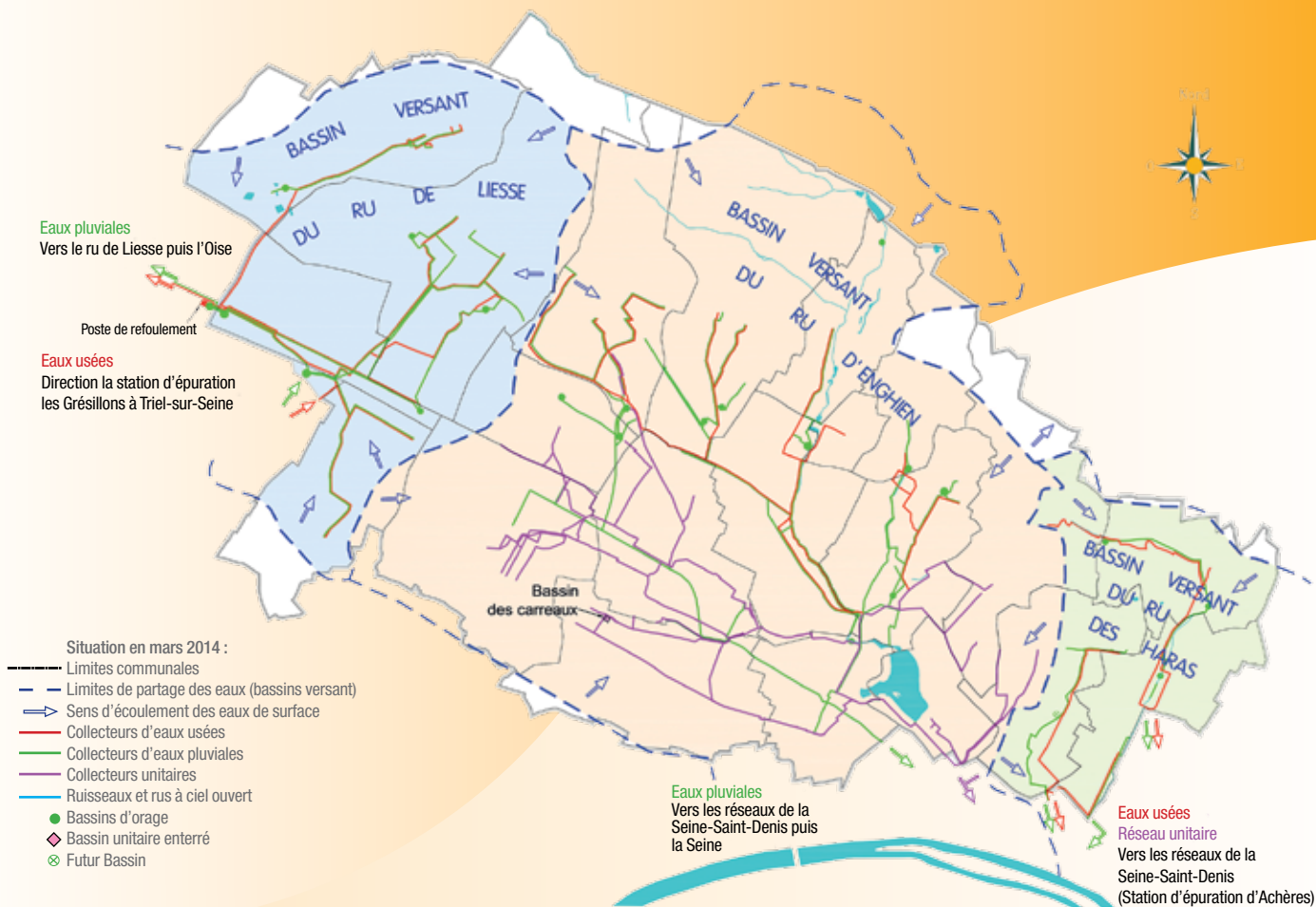
Adapter les réseaux  
aux exigences du  
trafic ferroviaire

LES PROJETS 2015 - page 7

Améliorer la qualité  
des réseaux et lutter  
contre les inondations

ENVIRONNEMENT - page 8

La nature s'invite dans  
les bassins



## ASSAINISSEMENT DES EAUX USÉES

Chaque jour, nos activités nous amènent à utiliser de l'eau pour un usage domestique (douche, vaisselle, lessive, WC...). Que deviennent ces eaux usées ? Comment les gérer au mieux et selon quelle réglementation ?... Le présent dossier vise à répondre aux principales questions que se posent les particuliers pour l'assainissement des eaux usées. Le devenir des eaux usées domestiques nous concerne tous et l'enjeu est de taille. Il s'agit de protéger à la fois la santé publique et l'environnement.

### L'assainissement, une chaîne d'interventions

Les services d'assainissement regroupent l'ensemble des moyens destinés à collecter, transporter et traiter les eaux usées et les eaux pluviales avant leur rejet dans le milieu naturel. Ces moyens sont répartis entre plusieurs types d'acteurs.

- En premier lieu, la **collecte** des eaux usées et leur transport jusqu'aux ouvrages du SIARE sont assurés par les réseaux des communes ou des communautés d'agglomération (en cas de transfert de la compétence assainissement).
- Ensuite, le **transport** des eaux usées est assuré par le SIARE qui assure la construction, l'entretien et l'exploitation des ouvrages intercommunaux.
- Enfin, le **traitement** des eaux usées est réalisé par le Syndicat Interdépartemental pour l'Assainissement de l'Agglomération Parisienne (SIAAP) dans les stations de traitement d'Achères et des Grésillons (78).

### PETIT DICTIONNAIRE DE L'ASSAINISSEMENT

Chaque domaine possède son propre vocabulaire. L'assainissement n'échappe pas à la règle.

#### • Eaux usées domestiques / non domestiques

Les eaux usées **domestiques** proviennent des eaux ménagères (lessives, cuisine, bain...) et des eaux vannes (WC). Les eaux usées **non domestiques** sont issues des activités industrielles, commerciales, artisanales ou de services.

#### • Assainissement collectif / non collectif

L'**assainissement est dit collectif** si l'ensemble de votre habitation est évacué par des tuyaux raccordés au réseau local de votre commune (collecteur). L'assainissement collectif représente 97% du territoire du SIARE. Les eaux usées sont collectées pour être acheminées vers une station d'épuration (usine de traitement) où elles sont traitées avant d'être rejetées dans le milieu naturel.

L'**assainissement est dit Non Collectif (ANC)** si votre habitation est raccordée à un dispositif présent sur votre parcelle. On parle également d'assainissement individuel ou d'assainissement autonome. Cela ne représente que 3% du territoire, cette solution étant plutôt adaptée aux situations en milieu rural.

#### • Assainissement séparatif / unitaire

L'assainissement concerne les eaux usées mais aussi les eaux pluviales. À l'intérieur de votre parcelle les tuyaux d'eaux usées et d'eaux pluviales sont obligatoirement séparés. C'est après que deux situations différentes peuvent se présenter, selon les communes.

Le **réseau local est dit séparatif** lorsque les canalisations communales acheminant les eaux usées et celles évacuant les eaux pluviales sont distinctes.

Le **réseau local est dit unitaire** lorsqu'il assure une double fonction de collecte des eaux usées et d'évacuation des eaux pluviales dans une canalisation unique.



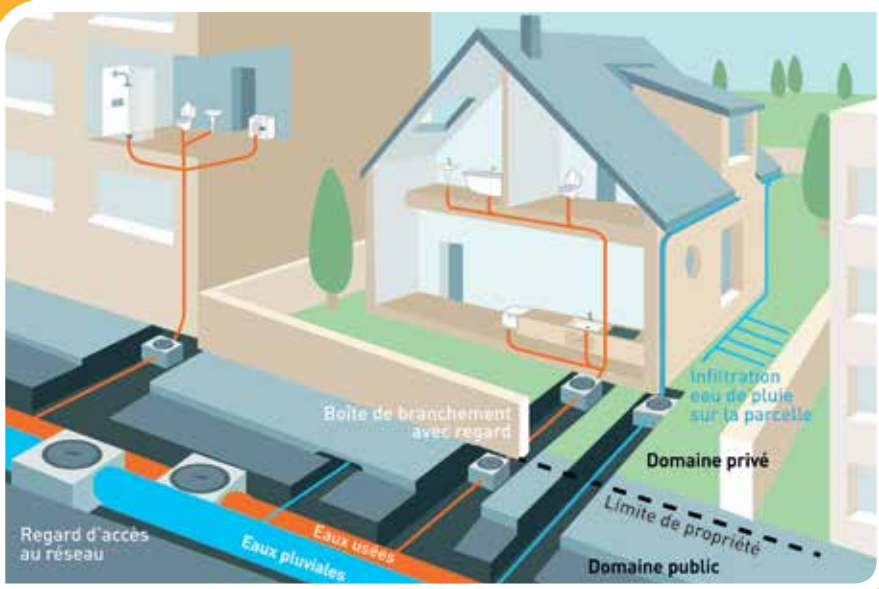


Schéma de raccordement

Le présent schéma correspond au cas d'un réseau d'assainissement séparatif, les canalisations dans le domaine public des eaux usées (en orange) et des eaux pluviales (en bleu) étant distinctes.

Le branchement comprend :

- **Sous le domaine privé**, une canalisation de raccordement située en amont de la boîte de branchement, ainsi qu'un dispositif permettant le raccordement à l'habitation.
- **Sous le domaine public**
  - Une boîte de branchement avec regard, placée au plus près de la limite de propriété, et accessible en permanence aux agents des services d'assainissement collectif.
  - Une canalisation de branchement sous domaine public.
  - Un dispositif permettant le raccordement au réseau public.

La partie du branchement située sous le domaine public est incorporée au réseau public, propriété de la commune, qui en assure l'entretien.

## Des obligations réglementaires dans l'intérêt de tous

Il appartient à chaque usager de l'eau de se renseigner auprès des services techniques de sa commune sur la nature du système d'assainissement desservant sa propriété et sur les modalités propres à sa commune. Rédigé en application du Code de la Santé Publique, le règlement de l'assainissement collectif est disponible sur simple demande au SIARE.

### Le raccordement : une action indispensable

**Toute habitation (maison individuelle ou immeuble) doit être raccordée au réseau d'assainissement lorsqu'il existe.** À cet effet, tout nouveau branchement au réseau d'assainissement (ou toute modification de branchement) doit faire l'objet d'une **demande auprès de la mairie concernée**. Seule l'édition d'un arrêté de branchement autorise le raccordement. Il précise également le montant des participations dues par le propriétaire, les travaux étant à la charge du propriétaire.

La demande de branchement doit notamment être accompagnée d'un plan de masse sur lequel sont indiqués la position de la sortie des canalisations privées, leur nature, les diamètres et pentes...

Le raccordement aux réseaux publics de collecte destinés à recevoir les eaux usées domestiques est obligatoire dans le délai de deux ans à compter de la mise en service d'un nouveau réseau public de collecte. Mais il doit être fait sans délai pour une nouvelle construction ou un aménagement entraînant une modification des évacuations : une construction réalisée après la mise en place des canalisations d'assainissement doit être raccordée avant qu'elle ne soit habitée.

Selon les communes, les travaux sont effectués, soit par une entreprise habilitée, soit par la commune ou l'intercommunalité.

### Quels déversements ?

De même que pour les branchements, tout nouveau déversement d'eaux usées doit faire l'objet d'une demande préalable de déversement, donnant lieu à l'émission d'un arrêté de déversement.

Tous les rejets ne sont pas autorisés dans le réseau des eaux usées !

En particulier, sont interdits les déversements suivants :

- Le contenu et effluents des fosses septiques
- Les ordures ménagères et détritiques de jardin
- Les huiles usagées, acides, hydrocarbures (et leurs dérivés)
- Les métaux lourds, produits toxiques, produits radioactifs
- Toute matière (solide, liquide ou gazeuse) susceptible d'être la cause d'un danger pour le personnel d'exploitation des ouvrages ou d'une dégradation des ouvrages
- Toute substance pouvant entraîner des nuisances olfactives ou dégager (elle-même ou associée avec d'autres effluents) des gaz dangereux, toxiques, inflammables
- Des effluents dont la température est supérieure à 30°C



Pompe encrassée par de la filasse de lingettes

### Ne jetez pas dans vos évier, toilettes et canalisations !

Peintures, vernis, plâtres, ciments, colles, solvants, acides, huiles de vidanges



Lingettes, serpillères, chiffons, protections périodiques et préservatifs



Médicaments et produits de laboratoire



**ATTENTION !**

**LES GRAISSES ET LINGETTES  
PEUVENT CRÉER DES BOUCHONS  
DANS VOS CANALISATIONS.**

## QUELQUES PRESCRIPTIONS DE RACCORDEMENT (liste non exhaustive)

- La séparation des eaux usées et des eaux pluviales doit être effective à l'intérieur de la propriété.
- En cas de réseau public d'assainissement séparatif, les eaux usées domestiques et les eaux pluviales, collectées séparément, sont évacuées par deux branchements distincts (voir schéma). Le raccordement des eaux pluviales n'est pas obligatoire.
- Le raccordement de plusieurs habitations sur un même branchement est interdit.
- Des prescriptions techniques sont à respecter : matériaux, normes de pression, diamètre et pente des canalisations... Demandez-les en mairie.

## Contrôler pour durer

Un premier contrôle des branchements est effectué par les services d'assainissement à l'issue de l'exécution de ces travaux, et avant fermeture des tranchées. Ce contrôle donne lieu à l'édition du **certificat de conformité du branchement**.

Sur le plus long terme, les services d'assainissement assurent la surveillance et l'entretien des branchements situés sous le domaine public. Ce contrôle est à la charge de la collectivité. Mais **dans le cas où les dommages résulteraient de la négligence, de la malveillance d'un usager, ou de l'inobservation des règlements, les interventions des services d'assainissement deviennent à la charge du responsable des dégâts.**

De façon générale, il appartient à chaque propriétaire de faciliter l'accès à la boîte de branchement (ou regard de façade) aux agents des services d'assainissement. D'autre part, il est tenu d'entretenir et maintenir en bon état de fonctionnement et de propreté la partie du branchement sous le domaine privé. Une attention particulière est notamment à porter au dispositif pour éviter les reflux d'eaux depuis les réseaux publics.

Des prélèvements et contrôles peuvent également être effectués par les services d'assainissement, dans les regards de visite, afin de vérifier la conformité des eaux déversées dans le réseau public.

## Des outils pour optimiser la gestion du réseau

Assurer un fonctionnement optimal et continu du système d'assainissement du SIARE, répondre aux questions des utilisateurs et lutter contre les inondations... toutes ces actions supposent de disposer d'outils de visualisation et surveillance.

### Le Système d'Information Géographique (SIG)

Comment localiser les informations et ouvrages du SIARE ? C'est l'objectif d'un SIG, outil informatique permettant d'organiser, gérer, visualiser et mettre à jour des informations localisables géographiquement à l'instar de SIG célèbres comme GOOGLE MAPS, MAPPY...

Le SIG du SIARE répertorie les canalisations ou collecteurs appartenant au SIARE ou aux communes, les postes de refoulement, les ouvrages spéciaux (déversoirs, chambre à sable,...), les regards de visite, les instruments liés à la télésurveillance et enfin les bassins de retenue. Il recense également les données liées à l'environnement (nature des terrains, zones humides, etc.).



Visualisation du réseau

Un tel outil est essentiel pour répondre rapidement aux administrés : à partir d'une adresse, il est possible de localiser la présence ou non d'un réseau du SIARE et répondre aux problèmes des usagers. Le SIG permet aussi d'assister le service exploitation en charge de l'entretien des réseaux avec des informations aussi diverses que les inspections télévisées, les curages, les rapports de contrôle...



Sonde sur un bassin

### La télésurveillance

Des sondes, capteurs et dispositifs de mesure acquièrent des informations sur les bassins et réseaux et les éléments équipés. Rapatriées vers un poste central situé dans les locaux du SIARE à Soisy-sous-Montmorency, ces données sont analysées en temps réel pour définir et pour conduire au plus vite les interventions qui s'imposent.

Le SIARE dispose ainsi en permanence de données sur le niveau de remplissage des bassins de rétention ainsi que sur les points stratégiques de son réseau (débits, hauteur d'eau, vitesse). Des alarmes sont déclenchées à partir des informations recueillies, notamment quand le niveau d'eau dans un bassin atteint un seuil de remplissage aux trois quarts.

Assurée 24h/24, la supervision des ouvrages et des données liées à la pluviométrie est un élément essentiel de la protection contre les inondations : des outils de prévision météorologique et d'aide à la décision permettent d'identifier les points critiques du système d'assainissement pour réduire les inondations et la saturation du réseau de collecteurs.



Le bureau de supervision est équipé d'un ordinateur et de six écrans informatiques regroupant l'ensemble des données du système de télésurveillance



Radar météo destiné à anticiper les événements pluvieux



Poste de refoulement de Beauchamp

## PETITE HISTOIRE DES ÉGOUTS

Les systèmes d'assainissement ne datent pas d'aujourd'hui. Essentiels à l'hygiène, ils se sont sophistiqués au cours des siècles. Dès -2500 à -1500 avant J.-C, dans la vallée de l'Indus (au cœur du Pakistan actuel), les eaux usées étaient collectées et acheminées via un réseau de canalisations creusé sous la chaussée. Il fallait éloigner les effluents des cités pour éviter les épidémies.



Toilettes publiques antiques de Rome

C'est au VI<sup>e</sup> siècle avant J.-C que les Romains construisent les premiers égouts parisiens, mais ces ouvrages sont abandonnés au III<sup>e</sup> siècle par manque de financement de leur entretien.

Il faut ensuite attendre 1184 pour que Philippe Auguste, souhaitant éviter la stagnation des eaux, ordonne le pavement des rues principales de Paris et fasse creuser une rigole en leur milieu. Les eaux usées sont alors entraînées vers la Seine et la Bièvre.

Le premier égout voûté en maçonnerie, aujourd'hui localisé en dessous de la rue Montmartre, est construit par le prévôt Hugues Aubriot en 1374.

En 1539, un grand pas est accompli : François I<sup>er</sup> rédige un édit obligeant les propriétaires à installer des fosses d'aisance dans chaque habitation pour stocker les excréments, et à en assurer

leur vidange régulièrement sous peine d'amende. Plusieurs années peuvent toutefois s'écouler entre deux vidanges ! Les vidanges étaient acheminées à la voirie de Montfaucon, au pied de la Butte Chaumont. On procédait alors à la dessiccation des matières, pour les transformer en poudrette, engrais commercialisé auprès des agriculteurs. Les restes s'infiltraient dans le sol. Résultat : ils dégradent la nappe phréatique et donc l'eau des puits.

À la fin du règne de Louis XIV, en 1715, les égouts parisiens mesurent 26 km. Mais c'est véritablement au XIX<sup>e</sup> siècle que le tout-à-l'égout est développé sous l'impulsion du préfet Haussmann qui lance les grands travaux d'aménagement des égouts en 1856. Le raccordement des habitations aux égouts pour l'évacuation des eaux domestiques, des matières de vidange des fosses d'aisance et des eaux de ruissellement devient obligatoire en 1894. Les effluents parisiens sont alors acheminés par d'immenses collecteurs et déversés dans la Seine en aval. Les eaux usées, sources de mauvaises odeurs, sont éloignées vers la banlieue ouest de Paris...

Il est ensuite décidé d'épandre les eaux usées sur des terres cultivées des villes d'Asnières et Gennevilliers. Les rendements des cultures étant améliorés, le territoire d'Achères est choisi pour pérenniser l'expérience. Il faudra attendre 1915 pour voir la mise en service d'une station d'épuration à Colombes, et 1939 pour que soit réalisée la station d'épuration d'Achères, une des plus grandes d'Europe.



Démolition du raccordement des conduites d'eaux usées au Pont Aqueduc Usine de Colombes - 15 février 1933.

Source : Mémoire de l'assainissement SIAAP

# ZOOM SUR UN CHANTIER

## LA TANGENTIELLE LÉGÈRE NORD (TLN) ADAPTER LES RÉSEAUX SOUTERRAINS AUX EXIGENCES DU TRAFIC FERROVIAIRE

Le chantier de la Tangentielle Légère Nord (TLN) se déploie progressivement pour permettre à terme de relier Sartrouville à Noisy-le-Sec en train, en passant notamment par Argenteuil et Épinay-sur-Seine. Les travaux du projet TLN ont été déclarés d'Utilité Publique et Urgents par décret.

Cette liaison ferroviaire qui utilise la ligne de la Grande Ceinture, actuellement réservée au transport de marchandises, n'est pas sans conséquences sur les ouvrages du SIARE.

Le SIARE dispose en effet, sous les ouvrages ferroviaires de Montmagny (rue Jules Ferry), d'un collecteur d'eaux pluviales en béton de 1,50 mètre de diamètre dans lequel passe une conduite d'eaux usées en amiante.

**L'ouvrage pluvial du SIARE devait donc être renforcé afin de supporter les nouvelles charges liées au passage des trains.**

### Un chantier complexe

En premier lieu, les méthodologies envisagées devaient être vérifiées par la SNCF, les interventions ne devant pas porter préjudice à la pérennité des ouvrages ferroviaires, notamment en termes de vibrations et de sécurité.

La circulation des trains devait aussi être maintenue pendant les travaux.

Finalement la technique de renforcement retenue fut le chemisage, consistant à coller des lamelles de carbone sur tout le périmètre interne de l'ouvrage.

Mais avant le chemisage, il a fallu retirer la canalisation en amiante avec beaucoup de précaution en travaillant dans l'espace très étroit de l'ouvrage pluvial (1,5 m de diamètre).

Une nouvelle canalisation de 30 cm de diamètre a ensuite pu être installée à la place de l'ancienne, après la pose des lamelles.

### 3 mois de réalisation, 1 an de préparation

Après la suppression de la canalisation, puis le traitement des fissures, infiltrations et ferrillages apparents du béton armé, la pose des lamelles a pu être réalisée.

La technique consiste à encoller de larges lames de carbone plates, dont les caractéristiques ont été calculées par des logiciels mathématiques, et à les appliquer fortement sur tout le pourtour intérieur de l'ouvrage. Le maintien des lamelles pendant la pose fut réalisé par des étais spéciaux.

**Le nombre d'intervenants, la méthodologie choisie et la complexité de la pose font de ce chantier une opération de haute technicité.**

**Les travaux commencés en octobre 2013 sont maintenant achevés. Le coût total pour le SIARE est de 365 000 € TTC.**

### SOUS HAUTES CONTRAINTES...

- Intervenir dans un ouvrage de 1,5 m de diamètre.
- Réaliser des travaux sous les voies ferrées sans interrompre le trafic ferroviaire.
- Enlever une conduite d'eaux usées en amiante cheminant dans l'ouvrage pluvial et localisée dans une protection béton.
- Assurer la dérivation des eaux.
- Travailler au sec : un pompage avec rejet des eaux usées dut être mis en place, représentant la pose de 200 m de tuyaux de refoulement.



Avant



Après

Chemisage du collecteur

# LES PROJETS 2015

Mené par le SIARE, le schéma directeur d'assainissement fixe les grandes orientations des aménagements à moyen et à long terme, avec pour objectifs d'améliorer la qualité, la fiabilité et la capacité du système d'assainissement.

Le SIARE a établi un plan pluriannuel conforme à ce schéma de travaux. Les axes sont complémentaires : lutter contre les débordements des réseaux, préserver et restaurer l'état du réseau, lutter contre la pollution du milieu naturel, améliorer la qualité des eaux transportées et, enfin, assurer une mise en valeur écologique des bassins.

## LUTTER CONTRE LES DÉBORDEMENTS

### Bassin Descartes à Soisy-sous-Montmorency

Le bassin de retenue des eaux pluviales Descartes présente des taux de remplissage de 100% lors de pluies « décennales » (se reproduisant en moyenne tous les 10 ans). L'agrandissement du bassin étant actuellement impossible en raison du projet d'aménagement de l'avenue du Parisien mené par le Conseil général du Val d'Oise, le SIARE souhaite en optimiser le fonctionnement.

Une étude examinera les différentes alternatives permettant de limiter les débordements. Le raccordement de la sortie du bassin vers un collecteur pluvial localisé à environ 12 m de profondeur représente l'une des pistes envisagées, mais son impact sur le fonctionnement des réseaux à l'aval doit être étudié préalablement.



Bassin Descartes

### Bassin unitaire à Ermont

Les travaux retenus ambitionnent de supprimer les débordements pour la pluie « trentennale » (qui se reproduit en moyenne tous les 30 ans). Le programme 2015 prévoit une étude pour la création d'un bassin unitaire sur le secteur de la rue de l'Est à Ermont.



Exemple de bassin unitaire : le bassin des Carreaux

## PRÉSERVER ET AMÉLIORER L'ÉTAT DU RÉSEAU

### Boulevard Victor Bordier à Montigny et sous l'autoroute A15 à Montigny et Taverny

Les inspections pédestres d'ouvrages réalisées dans le cadre de la surveillance des réseaux ont permis de détecter des anomalies : présence de dépôts, graisse, racines, fissures, branchements pénétrants. Des travaux de rénovation et de restructuration seront réalisés à l'intérieur de ces ouvrages visitables. Les études sont en cours.



Anomalie détectée dans un collecteur

### Groslay et Montmagny

Le SIARE va procéder à des travaux :

- Sous la gare de Groslay
- Rue de Montmagny à Groslay
- Rue Maurice Berteaux, rue Gambetta, rue du Maréchal Leclerc, rue de la Jonction et rue de Villetaneuse à Montmagny

Les principaux désordres constatés sont des infiltrations d'eau claire, la présence de dépôts, de graisse et de racines mais aussi des emboîtements insuffisants et désalignés, des fissures et des branchements pénétrants.

La technique de réhabilitation sans tranchée a été retenue. Les études sont actuellement en cours.



Présence de racines dans le collecteur

### Rue d'Enghien à Eaubonne, 2<sup>ème</sup> et 3<sup>ème</sup> phases

En 2013, le SIARE avait innové à Eaubonne en testant, pour la 1<sup>ère</sup> fois en France, une technique de réhabilitation sans tranchée pour l'ouvrage transportant les eaux pluviales rue d'Enghien à Eaubonne. Cela avait valu l'attribution du 2<sup>ème</sup> prix du Trophée Ville Sans Tranchée.

Une 2<sup>ème</sup> phase de travaux sera entreprise en 2015 sur environ 470 m ; une 3<sup>ème</sup> phase sera lancée en étude.



Chantier de réhabilitation sans tranchée à Eaubonne

### Saint-Leu-la-Forêt, Saint-Prix, Beauchamp, Montmorency

Les travaux retenus visent à réhabiliter de façon pérenne les collecteurs, les regards, les galeries d'accès et les arrivées de branchements. Sont ainsi programmés, pour 2015, les travaux (étude ou réalisation) suivants :

- Saint-Leu-la-Forêt : boulevard André Brémont, rue de Cognacq Jay et avenue de Boissy
- Saint-Prix : rue de Reinebourg
- Beauchamp : Cité du Nord et chemin de la Butte de la Bergère
- Montmorency : rue de la République



Repérage d'un tampon, rue de la République à Montmorency

# ENVIRONNEMENT



## AMÉLIORER LA QUALITÉ DES EAUX TRANSPORTÉES

L'évacuation correcte des eaux usées et pluviales est devenue une mesure déterminante dans la lutte contre la pollution.

### Impact environnemental

Si le réseau des eaux usées est raccordé au réseau des eaux pluviales, les eaux usées se déversent dans le milieu naturel (les bassins à ciel ouvert, puis la Seine ou l'Oise). Ces rejets ont un impact direct sur la biodiversité : en dégradant la qualité de l'eau, ils nuisent à la flore et à la faune. Ils dégradent aussi le paysage et provoquent des nuisances.

### Impact sur la station de dépollution

Déverser des eaux pluviales dans le réseau d'eau usées perturbe le fonctionnement de la station, surtout par temps de pluie. Ces eaux complémentaires viennent diluer la pollution présente dans les eaux usées et diminuer l'efficacité du traitement.

### Impact économique

L'accroissement des volumes d'eau à traiter, notamment les jours de pluie, les mauvais raccordements augmentent le coût du traitement des eaux usées. Ces volumes supplémentaires nécessitent des canalisations plus larges, ce qui

majoré d'autant les coûts. Il est donc essentiel de bien séparer les eaux usées et les eaux pluviales.

## LUTTER CONTRE LA POLLUTION DU MILIEU NATUREL

### Curage du bassin des Cressonnières et du Lac Nord

L'opération vise à contribuer au bon état écologique des milieux aquatiques : il s'agit de ralentir l'envasement du grand lac d'Enghien-les-Bains et de protéger la qualité de l'eau.

Effectué régulièrement par le SIARE, le curage du bassin s'inscrit dans le programme d'entretien du système de plans d'eau constitué par le Lac Nord, le grand Lac d'Enghien-les-Bains (Lac Principal) et le Lac Ouest. Les boues déposées au fond du bassin des Cressonnières sont en effet polluées par les eaux de ruissellement sur les chaussées, d'où la présence d'hydrocarbures et de particules de métaux. Il convient donc de les enlever le plus en amont possible.

Il est plus facile d'extraire ces polluants avant qu'ils n'atteignent le grand lac, ce qui réduit les coûts pour la collectivité.



Bassin Robert Thomas à Saint-Prix

## LA NATURE S'INVITE DANS LES BASSINS

Les bassins de retenue des eaux pluviales, outre leur intérêt technique (voir Petit Collecteur n°2), représentent un intérêt écologique en milieu urbain.

**Des orchidées variées fleurissent nos bassins :** Hymanotoglossum-hircinum, Ophrys-apifera, Acacamptis-pyramidalis



Une végétation de milieu humide peut se développer. Les saules sont ainsi tout indiqués sur ces espaces.



Bassin Descartes à Soisy-sous-Montmorency

Une végétation envahissante se développe également : la Renouée du Japon.



Certes...

Elle est réputée pour ses propriétés médicinales.

Elle est attrayante par sa croissance rapide et son aspect décoratif. Elle est dotée d'une forte capacité d'adaptation, y compris dans les milieux difficiles et a pris place dans nos bassins.

Mais il s'agit d'une espèce envahissante.

### Pourquoi chercher à l'éradiquer ?

L'Union Internationale pour la Conservation de la Nature a classé la Renouée parmi les espèces envahissantes concurrençant le développement des espèces locales et réduisant la biodiversité. Même si certains chercheurs pensent qu'aucune plante invasive n'a jamais entraîné la disparition d'une autre espèce, à ce jour, elle envahit nos bassins, en dégrade les talus. Nous cherchons donc à la faire disparaître, sans produits phytosanitaires (pesticides).

### Quelques conseils si vous souhaitez, vous aussi, éliminer cette plante

- Faucher régulièrement les massifs pour épuiser les rhizomes en prenant soin de ne pas disséminer la plante (brûler les parties fauchées sur place).
- Ne pas les composter.
- Mettre en place une végétation concurrente.

## LE PETIT COLLECTEUR

Syndicat Intercommunal d'Assainissement de la Région d'Enghien-les-Bains  
1 rue de l'Égalité  
95230 Soisy-sous-Montmorency  
Tél : 01 30 10 60 70 / Fax : 01 30 10 60 71  
info@siare.net - www.siare95.fr

### Direction de la publication :

Jean-Pierre Enjalbert

### Direction de la rédaction :

Amparo Martaud

Comité de rédaction : Isabelle Heydel, Françoise Petit, Marie-Line Picq, Sébastien Yot, Jérôme Priour

Crédit photos : © SIARE - Mémoire de l'assainissement SIAAP - COMPLÉMENTERRE, Elisabeth Heyler

Conception et rédaction : MarkediA

### Impression :

IMPRIMERIE DE LA CENTRALE

Tirage : 145 000 exemplaires



Distribution : Société CHAMPAR